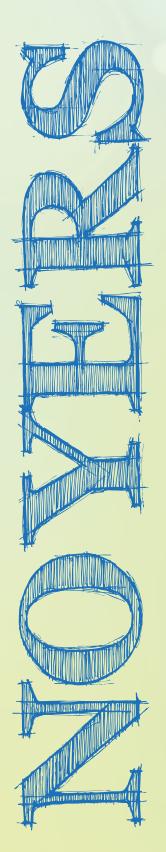
Noyers

BULLETIN MUNICIPAL - N°26 - 2021









Le carnet de l'État-Civil

0	Naissances	
10	Naissances	

Paul, Jean, Eric, Pierre BESOMBES	le 30 avril 2020 à Amilly.
Dounia BOUDABBOUZ	le 29 mai 2020 à Amilly.
Warda BOUDABBOUZ	le 29 mai 2020 à Amilly.
Clément, Sylvère CHANLON	le 17 juillet 2020 à Gien.
Zack, Pascal, Lucien LELIÈVRE	
Léo, Pierre, Sébastien MARQUES MOLEIRO	le 09 septembre 2020 à Amilly.
Louis, Jean, Arthur RABIER	le 04 janvier 2020 à Amilly.

Mariages

Ecaterina, Alina SPERIATU et Nicolas BAUDOIN.....le 08 février 2020.

P.A.C.S.

Constance BOINOT et Guillaume, André, Jean, Prospère MARIENFELDT.....le 04 août 2020. Géraldine, Eloïse, Marie GAINCHE

et Benjamin, Pol RABIER.....le 17 décembre 2020.

Parrainages civils
Hugo, Jean, Xavier SIGMUND.....Le 05 septembre 2020.

Décès

Roger, Eugène, Maurice AVRIL	le 31 décembre 2019 à Noyers.
Martial, Maximin ROCHE	le 29 janvier 2020 à Orléans.
Colombe CARLET, veuve PAULET	le 19 avril 2020 à Noyers.
Jésus NACHER	le 26 avril 2020 à Orléans.
Odette, Marcelle COURSIER, veuve LANGLOIS	le 13 mai 2020 à Amilly.
Alain , André GUILLOT	le 24 juillet 2020 à Amilly.
Bernard VOUGNY	le 8 avril 2020 à Longjumeau.
Gisèle, Camille GRÉGOIRE, veuve LESOEUR	le 19 août 2020 à Amilly.

Panneau Pocket, ma commune dans ma poche



Panneau Pocket est une application mobile simple et efficace qui permet à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des évènements de leur commune.



Le Mot du Maire

L'année 2020 s'est terminée sans nous laisser beaucoup de bons souvenirs et 2021 commence avec son lot d'incertitudes quant à la crise sanitaire.

On ne peut commencer une année sans faire le bilan de celle qui s'est achevée. Le conseil municipal s'est installé avec malheureusement un retard de deux mois. Il a fallu ensuite à la nouvelle équipe, composée de 11 nouveaux conseillers sur les 15 élus, remédier au retard engendré par le premier confinement pour ensuite en subir un deuxième. Les seuls travaux à avoir été réalisés sont ceux du Chemin de l'Écluse où une traversée de route a été refaite.

Les habituelles manifestations n'ont pu avoir lieu, la salle polyvalente a été fermée, les associations ont dû cesser leurs activités. Espérons que notre village retrouve un peu de vie dans le courant de cette nouvelle année. Néanmoins, notre centre-bourg a été remarqué puisque nous avons obtenu le label « Cœur de Village Fleuri du Loiret ».

Les quelques mois pendant lesquels nous avons pu travailler nous ont permis de faire un « état des lieux » et d'établir un plan d'actions. La dernière phase finale du PLUiH devra être terminée. Les travaux de l'église vont vraisemblablement pouvoir commencer, mais ceci sera confirmé au moment du vote des budgets. Nous avons également le projet de réaliser des travaux d'accessibilité à la mairie pour les personnes à mobilité réduite et de remplacer les volets du logement municipal mis en location. Une subvention a été demandée au Département pour le financement partiel de ces deux derniers projets. Quelques travaux d'aménagement des parterres de fleurs au carrefour de la Fontaine Saint Genou ont été commencés

Un autre dossier auquel nous ne nous attendions pas émerge. Il s'agit de la défense incendie du lieu-dit Le Neuillon. En effet, aucun permis de construire, aucune autorisation de travaux ne pourront être accordés si cette défense incendie n'est pas réalisée, le SDIS s'y opposant. Le coût de ces travaux s'élèveraient à environ 60000 € en première estimation.

Des demandes de subvention tant à l'État qu'au Département sont en cours.

L'année 2020 s'est achevée sans que nous puissions réunir les enfants pour le spectacle de Noël auquel ils sont habitués. Pour compenser, nous avons offert à tous les enfants scolarisés à l'école primaire (82 enfants) un chèque-cadeau de 15 euros à utiliser dans un magasin de jouets d'Amilly.

Comme chaque année, nos aînés ont reçu leur colis de Noël que nous leur avons distribué durant le week-end du 12 et 13 décembre.

Nous n'avons aucune certitude quant à la possibilité d'organiser des moments de rencontre en ce début d'année. N'hésitez pas à consulter le site internet de la commune afin de vous tenir informés. L'application PanneauPocket téléchargeable gratuitement sur vos téléphones mobiles vous permet également d'être alertés.

Sur une proposition de ma part les Conseillers municipaux ont accepté le principe de mettre à la disposition du Club de l'Amitié la grande salle Florimond Raffard pour les « après-midis jeux » afin d'offrir à ses adhérents des conditions plus confortables. Espérons qu'ils auront très bientôt la possibilité de s'y retrouver.

Vous le savez, l'ensemble du conseil municipal et les agents sont soucieux du bien-vivre dans notre commune et j'attends de vous que vous respectiez les quelques règles élémentaires qui permettent de vivre en harmonie les uns avec les autres. Vous pouvez les consulter sur notre site internet : www.noyers.fr Permettez-moi enfin de vous présenter mes vœux les plus sincères d'heureuse année 2021 pour vos proches et vous, ainsi que ceux des Conseillers et des Agents municipaux.

Marie-Annick Marceaux, Maire.





Maire: Marie-Annick Marceaux 1ère adjointe: Angélique Beaudoin 2ème adjoint: Cédric Coudré 3ème adjointe: Martine Cordier 4ème adjoint: Richard Marceaux

Conseillers: Jacques Aubert, Pierre Bader, Sarah Bader, Sylviane Caille, Christiane Denizard, Hubert Déprez, Jacques Foucher, Yannick Gervais, Florence Quignon.



Commissions municipales et délégations

Commission d'Appel d'Offres		
Présidence	Marie-Annick Marceaux	
Titulaires	Cédric Coudré, Jacques Foucher, Florence Quignon	
Suppléants	Richard Marceaux, Pierre Bader, Christiane Denizard	

Commission Environnement, Urbanisme, Voirie, Espace public (hors PLUI)

Angélique Beaudoin, Jacques Aubert, Sarah Bader, Christiane Denizard, Yannick Gervais, Florence Quignon

Commission Travaux (hors assainissement)

Cédric Coudré, Martine Cordier, Richard Marceaux, Pierre Bader, Jacques Foucher, Hubert Déprez,

Commission Finances

Martine Cordier, Angélique Beaudoin, Christiane Denizard, Jacques Foucher, Florence Quignon, Jacques Aubert

Commission Communication, Internet et Évènementiel

Richard Marceaux, Pierre Bader, Sarah Bader, Sylviane Caille, Christiane Denizard

Commission PLUi et Assainissement

Angélique Beaudoin, Pierre Bader, Hubert Déprez, Yannick Gervais, Jacques Foucher, Richard Marceaux

Commission Cimetière

Cédric Coudré, Martine Cordier, Richard Marceaux Yannick Gervais, Jacques Foucher

Comité Consultatif des Affaires Sociales (CCAS)

Membres du	Membres extérieurs au
Conseil Municipal	Conseil Municipal
Angélique Beaudoin, Sarah Bader, Sylviane Caille, Christiane Denizard, Florence Quignon	Audrey Côme, Jean-Pierre Nicolle

Délégués à la Communauté de Communes

Titulaire	Suppléante
Marie-Annick Marceaux	Angélique Beaudoin

Commission Ecole et Jeunesse Délégués aux conseils d'école

Marie-Annick Marceaux, Sarah Bader, Cédric Coudré

Délégués Syndicat des Eaux de Lorris	
Titulaires	Suppléants
Cédric Coudré, Martine Cordier	Jacques Foucher, Jacques Aubert
·	

Délégués Syndicat des Eaux d'Oussoy	
Titulaires	
Cédric Coudré, Martine Cordier	

Délégués EPAGE	
Titulaire	Suppléante
Martine Cordier	Sylviane Caille

Délégués CLI Dampierre	
Titulaire	Suppléante
Christiane Denizard	Martine Cordier

Délégués ADAPA	
Titulaire	Suppléante
Angélique Beaudoin	Sylviane Caille

Délégué Correspondant Défense Yannick Gervais

Déléguée CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Martine Cordier

Protection des Données (RGPD)		
Pierre Bader		

Membres du Conseil Municipal de Noyers délégués par le Conseil Communautaire aux organismes extérieurs

SICTOM		
Titulaire	Suppléante	
Richard Marceaux	Marie-Annick Marceaux	

CLI Dampierre		
Titulaire	Suppléante	
	Marie-Annick Marceaux	





Informations pratiques

Secrétaires Adresse

Téléphone

Mme Claudette Poiron, Mme Séverine Aubry

9, rue de la Mairie - 45260 NOYERS

02.38.92.40.72.

E-mail noyers.mairie@orange.fr

Site internet https://www.noyers.fr
Population municipale: 743 habitants

Liste électorale au 31 décembre 2020 : 547 inscrits

Horaire d'ouverture au public

Le secrétariat de la mairie de NOYERS vous accueille (de préférence sur rendez-vous) :

- le mardi de 16h00 à 18h00,
- le mercredi et le jeudi de 10h00 à 11h30,
- le vendredi de 16h00 à 18h00.

La mairie est fermée le mercredi après-midi.

Mme le Maire reçoit tous les jours, sur rendez-vous uniquement, à prendre auprès du secrétariat ou directement auprès d'elle-même Tél. 07 87 81 40 34.

Si vous souhaitez rencontrer un Adjoint au Maire, merci de contacter le secrétariat de la mairie.

Le secrétariat de la mairie se tient à votre disposition pour vous renseigner sur les démarches à accomplir lorsque vous arrivez dans notre commune ou bien si vous la quittez définitivement (Liste électorale, Sictom, Service des eaux etc.).

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal sont disponibles dans leur intégralité en mairie ainsi que sur le site internet de la commune et sont affichés sur les panneaux municipaux.

Tarifs de location de la salle Florimond Raffard et de la salle annexe

(révisables chaque année). Pour les demandes de réservation de salle, il convient de s'adresser en mairie.

	SEMAINE		WEEK-END			
	Grande salle sans office	Grande salle avec office	Salle annexe	Grande salle sans office	Grande salle avec office	Salle annexe
Résidents de Noyers	90 €	120 €	45 €	180 €	245 €	100 €
Chauffage (1er et 4e trimestre)	25 €	25 €	25 €	45 €	45 €	35 €
Résidents hors commune	170 €	220 €	120 €	350 €	450 €	200 €
Chauffage (1 ^{er} et 4 ^e trimestre)	25 €	25 €	25 €	45 €	45 €	35 €
Caution	1 000 €	1 000 €	300 €	1 000 €	1 000 €	300 €









Démarches administratives

La quasi-totalité des démarches administratives se font maintenant en ligne, notamment sur les sites internet suivants:

https://www.service-public.fr https://immatriculation.ants.gouv.fr https://demandes.interieur.gouv.fr

Vous pouvez également vous rendre sur le site de la Commune: https://www.noyers.fr Ou bien joindre la Mairie au 02 38 92 40 72

Certificat d'immatriculation

La formalité pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation (carte grise) s'effectue à présent de manière totalement numérisée. Pour cela, il existe 2 options :

- en passant par le site de l'ANTS : https://immatriculation.ants.gouv.fr
- ou directement chez un professionnel de l'automobile agréé par la Préfecture en se rendant sur le site : https://www.telecartegrise.com

Détenteurs de porcs ou sangliers

Déclaration obligatoire et vigilance PPA (Peste Porcine Africaine)

Les services de l'Etat (DRAAF et DD(CS)PP) et les Groupements de Défense Sanitaire représentés par GDS Centre, accompagnent tous les éleveurs de la région pour la gestion sanitaire de leurs élevages. Or, pour mener à bien les actions de formation et d'information, et protéger d'ailleurs autant les élevages que tous les citoyens dans la lutte contre les maladies, ils ont besoin de connaître les détenteurs d'animaux sur notre région.

D'un point de vue réglementaire, tout détenteur de porcin, à titre permanent ou temporaire, doit être déclaré selon la réglementation en cours. Quelle que soit la finalité (animaux de production, de consommation personnelle, de compagnie, expérimentation, spectacle,...), la déclaration de détenteur est obligatoire. Elle concerne donc à la fois les éleveurs professionnels comme les particuliers. Le seuil minimal de déclaration de détention est de 1 porc ou sanglier en sa possession.



A 16 ans, n'oubliez pas de vous faire recenser!

Cette démarche est obligatoire pour tous les jeunes Français et ceux qui viennent d'acquérir la nationalité française.

Dans les trois mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire, présentez-vous en Mairie avec votre pièce d'identité et le livret de famille de vos parents.

Vous serez ensuite convoqué par le Centre du Service National pour effectuer votre journée défense et citoyenneté.

Une attestation de recensement vous sera délivrée. Elle vous sera nécessaire pour vous inscrire aux examens (BEP, Baccalauréat, Permis de conduire,...).

Ce recensement sert de base à l'INSEE pour l'inscription des jeunes majeurs sur la liste électorale.









Vie sociale

Améliorations internet

Deux opérations pilotées par le Département du Loiret dans le cadre de la Délégation de Services Publics avec Lysseo ont permis d'améliorer le débit internet sur notre commune. La première opération a consisté à l'installation d'un nouveau central téléphonique au quartier de La Borde permettant aux habitants de cette zone de bénéficier d'une forte augmentation du débit. Puis, l'installation d'une antenne THD Radio à Lorris permet aux Nucériens de bénéficier d'une augmentation du débit pouvant aller jusqu'à 30 Mbits selon leur position par rapport à Lorris. Il appartient à chacun de se rapprocher de l'opérateur WeAccess afin de vérifier son éligibilité.





Bus numérique

Il s'agit d'une initiative lancée en mars 2018 par la Carsat Centre afin de réduire la fracture numérique chez les seniors. Le bus parcourt la région et s'arrête dans les communes identifiées comme les plus fragiles selon des critères d'âge, d'isolement, de ressources.

Un partenariat coopératif s'est conclu entre la CARSAT Centre Val de Loire et la SAS Solutions Vie Pratique pour offrir, un service de proximité accessible aux seniors isolés à bord du « Bus Numérique »

spécialement aménagé à leur attention.

Le « Bus Numérique a pour vocation d'accompagner les seniors-retraités dans leurs apprentissages au numérique pour développer et favoriser, dans le cadre du « Bien Vieillir », le lien social et ainsi, pour les Institutions d'être au plus près de leurs ressortissants.

Cette expérimentation est menée durant 12 mois, elle permettra d'évaluer la pertinence de ce dispositif novateur, visant à réduire la fracture numérique sur le territoire.

L'engagement permanent et le soutien financier de l'ensemble de ces partenaires garantissent la réussite de ce projet innovant. Numéro de téléphone à composer : 07 69 47 39 15

Nouveau dispositif d'aide dans le Loiret et le Cher

Un numéro de téléphone solidaire pour parler isolement et addictions, éducation, parentalité et aide sociale : A l'annonce de la nouvelle période de confinement, l'Apléat Acep met en place un numéro solidaire dans les départements du Loiret et du Cher. Ce service propose une écoute, un soutien, ainsi qu'un accompagnement ou une orientation en cas de problèmes de consommations, d'addictions et/ou difficultés sociales, économiques ou liées à la parentalité. Des psychologues et éducateurs/trices conseillent et orientent le demandeur.

Numéro solidaire : 0 805 38 49 49

AGIRC-ARRCO

Rester chez soi malgré l'avancée en âge est le souhait de la majorité des personnes âgées. Pour préserver votre autonomie, l'Agirc-Arrco met à la disposition des retraités âgés de 75 ans et plus, un ensemble de solutions dans les domaines du logement, des sorties ou encore des retours d'hospitalisation.

Et parce que dans certains cas, rester vivre à domicile peut devenir compliqué, l'Agirc-Arrco peut vous aider à trouver une solution adaptée à votre situation : services d'aide à domicile ou hébergement en établissement.

Suspendues pendant la période de crise sanitaire, les trois prestations de l'action sociale Agirc-Arrco destinées spécifiquement aux personnes de 75 ans et plus, sont de nouveau accessibles depuis le 2 juin.

Pour en faire la demande, contactez le 0 971 090 971 (service gratuit + prix de l'appel).

Pour rappel : Sortir Plus vous permet d'effectuer des sorties (courses, promenades, visites à des proches...), en étant accompagné par une personne de confiance, employée par un organisme agréé d'aide à la personne. L'Aide à domicile momentanée vous permet de bénéficier d'une aide à domicile pour faire face à des difficultés passagères (retour d'hospitalisation, absence d'un proche...).

Le diagnostic « Bien chez moi » vous permet, avec l'aide d'un professionnel, d'identifier les aménagements à faire dans votre logement pour le rendre plus pratique et confortable.

Les autres caisses de retraite permettent également d'accéder à ce type de services, il ne faut pas hésiter à les contacter.



Ecoles de Lorris

L'école maternelle Marc O'NEILL

rue Saint-Exupéry, 45260 Lorris.

La direction est assurée par Mme Isabelle PROVOST.

Tél: 02.38.94.28.63

Courriel: ecm-lorris@ac-orleans-tours.fr



◀ L'école Élémentaire Marc O'NEILL

zone de la Noue, 45260 Lorris

La direction est assurée par Monsieur Thierry PLAT.

Tél: 02.38.92.40.89

Courriel: ec-lorris@ac-orleans-tours.fr

http://ec-lorris.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article352



38 rue Saint Lazare, 45260 Lorris.

La direction est assurée par Mme Véronique SAPEDE.

Tél: **02.38.92.41.69** - Fax: 02.38.92.39.03. Courriel: ce.0450034t@ac-orleans-tours.fr



La commune de Noyers comptait en septembre 2020, 82 enfants scolarisés en école primaire (maternelle et élémentaire) et participe aux frais de fonctionnement des écoles qui accueillent ces enfants. Ces frais sont calculés au prorata des effectifs pour chaque commune et s'élèvent pour l'année scolaire 2019-2020 à plus de 127 000 €.

La commune prend également en charge une partie des coûts des « classes découverte ».

Un service de ramassage scolaire est mis en place pour assurer le transport des élèves vers les écoles de Lorris et une accompagnatrice, dont le salaire est pris en charge par la commune, assure l'accueil des enfants à l'intérieur du car scolaire.



Les menus de la cantine primaire sont consultables à l'adresse internet suivante :

http://lorris.fr/Services-municipaux/Service-scolaire/Restaurant-scolaire/Menu-Mai-2015
Un lien a été inséré sur le site internet de la commune de Noyers
(www.noyers.fr)

(Rubrique VIE PRATIQUE/ ECOLES/encarts de bas de page).











Santé

Maison de Services au Public Bellegarde

4 Avenue de la Quiétude à Bellegarde (45270).

Une Maison de Services Au Public délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par un agent dans leurs démarches de la vie quotidienne. De l'information à l'accompagnement sur les démarches spécifiques, une Maison de Services Au Public articule présence humaine et outils numériques : **02.38.90.90.75.**

Maison de Santé Pluridisciplinaire Bellegarde

2 Avenue de la Quiétude à Bellegarde (45270).

La Maison de Santé Pluridisciplinaire du Bellegardois rassemble en un même endroit, des médecins généralistes, des masseurs-kinésithérapeutes, une pédicure-podologue, des infirmières diplômées d'Etat, une psychologue-clinicienne, une psychomotricienne et une diététicienne-nutritionniste.

Un seul numéro pour joindre tous les praticiens de la Maison de Santé : 02.38.07.10.40.

Pôle santé Châtillon-Coligny

Le pôle Santé de Châtillon-Coligny rassemble en un même endroit, médecin généraliste, podologue-pédicure, infirmières diplômées d'Etats, psychologue-clinicienne, diététicienne-nutritionniste, ostéopathe, orthophoniste et sage-femme.

Le Pôle Santé est situé au 8 Chemin de la Messe à Châtillon-Coligny (45230).

Pôle santé Lorris

La Communauté de Communes propriétaire des locaux loue le bâtiment à la SCM (société civile de moyens), un bail ayant été signé avec cette dernière. La Communauté de Communes prend à sa charge les loyers en cas de cabinets inoccupés. Ce pôle rassemble 2 médecins, 1 masseur kinésithérapeute rééducateur, 2 infirmières, 1 pédicure podologue et 1 sage-femme. Il est situé 21 rue de la Noue à Lorris.

Les bouchons d'amour

L'association a pour vocation de collecter les bouchons en plastique, de les trier et de les revendre à un industriel afin de reverser les fonds obtenus au profit de personnes handicapées. 1€ récolté = 1 € distribué. Avec l'argent de la revente, les bouchons d'amour aideront d'autres associations pour personnes handicapées ou qui interviennent auprès de malades et personnes âgées.



Les bouchons acceptés sont : les bouchons alimentaires (eau, lait, soda, huile, vinaigre, vin, compote, crème fraîche...), les bouchons ménagers (liquide vaisselle, produits d'entretien, lessive, assouplissants, aérosols...), les bouchons de cosmétiques (déodorants, laque, parfum...), les bouchons de produits d'hygiène (dentifrice, shampooing, produits douche...), les couvercles en plastique (chocolat et café en poudre, moutarde...).

Les bouchons refusés sont : les bouchons de produits chimiques hautement toxiques, les bouchons de sécurité (détergents...), les bouchons de médicament. Merci de votre participation !

A Noyers, la commune aménagera des lieux de collecte, à proximité des abribus et des containers.









Des associations à votre service

SAAD Benits of Aide at of Accompagnement a Dunicile

L'ADAPA du Pays de Lorris

Début mars 2020, notre association s'est inscrite dans les démarches de prévention et de lutte contre l'épidémie du COVID 19, notre souhait était de pouvoir assurer la poursuite de nos prestations auprès d'un public âgé fragilisé face au virus et de permettre de poursuivre nos interventions.

Nous avons donc déposé auprès des services du Département, un plan de continuité de l'activité.

Ce plan prévoyait les mesures immédiates mises en place, l'organisation pour travailler en effectif réduit, de formation et d'information aux personnels sur les moyens de protection en situation de pandémie.

Une attention particulière a été portée sur une hygiène scrupuleuse et une protection maximum des personnels et des usagers, nous n'avons pas souffert du manque de protection.

Vous m'entendez souvent me plaindre du manque de financement du Département, aujourd'hui je le remercie d'avoir octroyé à nos intervenantes une aide de 1€ par heure travaillée, ce geste est important en ces temps difficiles.

La loi du 7 août 2020 a confié à la CNSA la gestion de la nouvelle 5ème branche autonomie, sa création induit que les prévisions de recettes et de dépenses de cette nouvelle branche figurent au Budget PLFSS pour 2021.

Le gouvernement a déposé un amendement à ce PLFSS 2021 en augmentant sa dotation de 200 millions d'euros aux départements pour renforcer l'attractivité du métier d'aide à domicile par des conditions d'emploi, de rémunération, de formation et de parcours prévus par la convention collective rénovée.

Le gouvernement se dit donc prêt à s'engager en créant un dispositif pérenne de soutien à l'attractivité des métiers du domicile, il veut créer une concertation avec les conseils départementaux compétents au premier chef au soutien du domicile, nous souhaitons que cette concertation soit fructueuse avec le département du Loiret.

Notre association est autorisée par le Conseil départemental jusqu'au 3 décembre 2034, et agréée par le Préfet du Loiret jusqu'au 22 novembre 2022, ce qui vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts ou d'un crédit d'impôt de 50% sur les sommes restées à votre charge.

L'ADAPA du Pays de Lorris cherche à concilier solidarité, performance économique et utilité sociale sur notre territoire, association à visage humain dans une équité des droits de chacun, reconnue d'utilité d'intérêt général.

Notre implication est citoyenne au profit de tous.

Notre association adhère au cahier des charges nationales et à la charte nationale Qualité.

Vivre chez vous le plus longtemps possible en ayant à vos côtés un professionnel, qui vous aide dans votre vie quotidienne, ou de façon ponctuelle.

Notre Association couvre le Pays de Lorris. Son fonctionnement est assuré par un Conseil d'Administration composé de membres bénévoles nommés par les 14 communes du Pays de Lorris.

Pour maintenir son rôle au service de la population dépendante, l'Association est l'employeur des Intervenantes à domicile qualifiées ou en cours de formation.

Vous aider, c'est notre métier :

Vous aider à la réalisation ou réaliser l'entretien courant de votre maison : l'entretien du logement, des vêtements, du linge, vous assister dans vos démarches administratives simples, à la réalisation des achats alimentaires ainsi qu'à la préparation et à la prise des repas.

Nous vous accompagnons dans vos sorties, promenade ou visite médicale, nous vous aidons à bénéficier du dispositif **SORTIR PLUS**.

Vous souffrez d'un handicap ou êtes en perte d'autonomie, vous avez peut-être besoin d'aide pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

En situation de handicap des aides peuvent être sollicitées, mêmes temporaires.

Nous assurons le portage de repas par véhicule réfrigéré, les repas sont élaborés par la maison de retraite de Sully sur Loire.

UNA téléassistance vise à sécuriser la vie à domicile des personnes fragilisées en rassurant votre entourage. Opérationnelle 24h/24 et 7 jours/7, toute l'année, une simple pression sur le bouton d'un déclencheur met l'abonné, via le transmetteur téléphonique, en relation avec ses proches et les interlocuteurs des plateaux spécialisés. Notre seul objectif reste : **l'AIDE A DOMICILE**.

RECRUTEMENT

Chaque année nous recrutons des aides à domicile en CDD et/ou en CDI, venez nous rejoindre.

L'équipe administrative vous accueille au Centre Médico-social au 7 route de la Forêt 45260 LORRIS. Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 14h à 17h30;

Tél: 02 38 94 83 49

Courriel: adapa.lorris@wanadoo.fr





ORPADAM - CLIC

Office des Retraités et Personnes Agées du District de l'Agglomération Montargoise Centre Local d'Information et de Coordination

Adresse: 22 rue de Crowborough, 45200 Montargis

Tél: 02 38 85 85 33

Email: contact@orpadamclic.fr

Site internet: https://www.amilly.com/association/orpadam-clic

Nos missions pour les retraités : information, accès aux droits, vigilance, prévention.







BOURGEOIS Amandine

Production avicole

Tél: 06 85 81 72 91

Email: amandine@la-bourgeoise.fr

Site Web: la-bourgeoise.fr















Ouvert aux Particuliers et Professionnels du lundi matin au samedi soir

ZA Les Dentelles Tél. 45260 LORRIS Fax

Tél. 02 38 92 42 14 Fax 02 38 94 86 61





Assainissement collectif

L'assainissement collectif à Noyers en quelques chiffres:

- * 2 stations d'épuration:
- Quartier Bourg 280 Équivalent-Habitants
- Quartier de La Borde 500 Équivalent-Habitants
- * 6 Postes de relevage sur le quartier de La Borde pour assurer l'envoi des eaux vannes et grises vers un poste de relevage principal allée des Coquelicots puis vers la station située sur la RD 961,
- un quartier, Les Rois La Montagne, relié à la station d'épuration de Lorris - 2500 Equivalent Habitants (Noyers et Lorris)

Visite sur site



Le 15 juin 2020, Madame le Maire a organisé une visite de l'ensemble du système d'assainissement des eaux vannes et grises sur les guartiers de La Borde et du bourg, afin d'apprécier la pénibilité du travail hebdomadaire des agents techniques sur les postes de relevage et les 2 stations.

A cette occasion, il a été relevé une accumulation conséquente de lingettes dans le panier de la station de relevage de l'allée des Bleuets, quartier de la Borde. Rappel:

Même si vos lingettes sont dites « biodégradables», elles n'ont pas le temps de se biodégrader entre vos toilettes et la station de traitement, ce qui provoque des bouchons de canalisations, des bourrages de pompes de relevage et donc des frais conséquents de maintenance (changement de pompes, Curage, etc...).

Alors merci de respecter cette devise :





Avenir

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoyait que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, soit obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Cette date a été repoussée à fin 2025. La compétence assainissement collectif devra être globalisée avec la compétence assainissement non collectif.

Gestion et facturation

Zone « La Borde » - Zone « bourg » - Zone « La Montagne »

L'assainissement collectif est géré par la commune (sauf pour le quartier de La Montagne qui est raccordé au réseau de Lorris et géré par Véolia).

Si votre habitation est concernée par l'assainissement collectif, sauf pour le quartier de La Montagne, vous recevez chaque année deux factures :

Une première facture pour votre consommation d'eau qui vous est adressée par votre syndicat de fourniture d'eau et qui comprend l'abonnement et les m3 consommés.

Une seconde facture relative à l'assainissement qui vous est adressée par la commune et qui comprend une part fixe forfaitaire ainsi qu'une part liée à la consommation d'eau de l'année précédente. Concernant le quartier de La Montagne, une seule facture est adressée par Véolia. Elle correspond à la distribution de l'eau et à l'assainissement.

Pour tout litige lié à la consommation d'eau, vous devez vous adresser au syndicat concerné.

N'oubliez pas d'informer la mairie et le syndicat des eaux si vous venez de vous installer à Noyers, ou bien si vous en partez définitivement.

Le budget de l'assainissement est un budget annexe financé par les utilisateurs. Les recettes de ce budget proviennent des montants payés par les Nucériens assujettis à l'assainissement collectif en fonction des m3 d'eau consommés et des taxes de raccordement que payent les propriétaires des nouvelles constructions raccordées.

Un règlement d'assainissement collectif est disponible sur le site internet de la commune.





Assainissement individuel

L'Assainissement Non Collectif (ANC) correspond à tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques

des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.

Le SPANC est un service public local chargé de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de les contrôler. Le SPANC de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais intervient sur l'ensemble du territoire soit 38 communes qui représentent environ 6145 installations d'assainissement non collectif.

Les propriétaires doivent entretenir leurs installations (fosses septiques, bacs à graisses, fosses toutes eaux). Ces équipements doivent être vidangés régulièrement (2 à 4 ans) afin d'évacuer les matières dans des centres de traitement agréés.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gatinais, 155 rue des Érables, B.P. 7 45260 LORRIS, 02 38 92 31 11.

Pour plus de renseignements, en particulier les tarifs de contrôles et vidanges, vous pouvez consulter les sites de la commune et de la communauté de communes.

Le service public d'eau potable est une compétence obligatoire des communes depuis l'adoption de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le transfert des compétences « eau et assainissement » vers les communautés de communes sera obligatoire à compter du 1er janvier 2020. Cette date a été repoussée à fin 2025. Pour vérifier les résultats d'analyse de l'eau potable, vous pouvez consulter le site de l'ARS suivant :

https://orobnat.sante.gouv.fr/orobnat/rechercherResultatQualite.do

Il est rappelé que les compteurs d'eau doivent être protégés contre le gel. Les regards dans lesquels ils sont posés ne doivent pas être inondés ou encombrés de racines d'arbres. Il vous incombe de veiller au bon état de votre installation.







Syndicat des eaux de Lorris (SIAEP)

Actif depuis 42 ans - 2 châteaux d'eau : St Lazare et centre bourg Géré en délégation par Véolia jusqu'en 2026

Communes concernées :

Lorris, Vieilles Maisons, Coudroy, Noyers (hors La Borde)

Tél. 02 38 92 40 22

E-mail: syndicat.eaux@orange.fr

Syndicat des eaux d'Oussoy-en-Gâtinais (SMAEP)

1 château d'eau à Thimory

Géré en régie

Communes concernées :

Oussoy, Lombreuil, Thimory, La Cour Marigny, Noyers (La Borde)

Tél: 06 03 32 60 21



Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (3CFG)



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Août 2015, porte le seuil minimum de population des Communautés de Communes à 15 000 habitants. Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a proposé, pour atteindre ce seuil, la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois.

Ce projet de périmètre ayant reçu un avis favorable des 38 communes concernées, le Préfet a par arrêté en date du 19 Septembre 2016, procédé à la création de la communauté de communes « Canaux et Forêts en Gâtinais » à compter du 1er Janvier 2017. Cette nouvelle structure est donc issue de la fusion de trois communautés de communes existantes : du Bellegardois, de Lorris et de Chatillon-Coligny et elle rassemble environ 29 000 habitants.

Cette fusion engendre des adaptations, quelques transformations servant à harmoniser les services sur l'ensemble du territoire et surtout, des compétences obligatoires, et des compétences optionnelles à traiter.

La Nouvelle Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais est implantée sur trois pôles géographiques : pôle de Lorris, pôle de Châtillon-Coligny et pôle de Bellegarde avec un siège social situé en son milieu à Lorris.

Les 38 communes sont représentées par 56 délégués communautaires dont le président et 11 viceprésidents qui dirigent chacun une commission. 56 agents travaillent pour la collectivité.

La conférence des Maires comprend les 38 Maires de la Communauté de Communes.

Le patrimoine :

11 zones d'activités - 30 bâtiments dont 3 sièges -3 Maisons de santé - 4 bassins de natation - 3 complexes sportifs - 2 espaces sociaux-culturels - 1 MSAP + 1 en construction - 5 ensembles scolaires -Une quinzaine de véhicules - Près de 1000 km de voies communales - Plus de 5000 points lumineux d'éclairage public - Un arboretum.

Les élus de Noyers sont présents dans chaque commission Communautaire (voir tableau ci-après).

Les conseillers municipaux de Noyers présents dans les commissions communautoires

Commission Travaux : voirie, éclairage public, bâtiments et espaces verts Yannick Gervais

Commission Action Sociale : Santé, Maisons de santé, Maisons de service aux Publics (MSAP), transport à la demande et soutien aux association Christiane Denizard

Commission Développement économique : qestion de l'immobilier d'entreprise, aides aux entreprises, emploi et formation Marie-Annick Marceaux

Commission Développement culturel et touristique incluant les voies douces Jacques Aubert

Commission Ressources Humaines: Prévention, Finances et Achats Marie-Annick Marceaux

Commission Aménagement de l'Espace : Urbanisme, Habitat et Suivi du SCOT Marie-Annick Marceaux

Commission Enfance Jeunesse: Services Jeunesse, Sports et Transports scolaires Sarah Bader

Commission Environnement, Développement Durable: l'Arboretum, suivi des dossiers en faveur de l'environnement, mobilité et énergies renouvelables Hubert Déprez

Commission Communication, Numérique, Mutualisation et Ruralité

Richard Marceaux

Commission SPANC et Cycle de l'eau Martine Cordier



Le certificat d'urbanisme

(article L.410 - 1 Code Urbanisme) - CU

Connaitre le statut juridique d'un terrain Cristalliser les règles et taxes sur un terrain pendant 18 mois CERFA 13410*02 / 1 formulaire par terrain Servitudes d'urbanisme applicables Droit de préemption applicable Taxes et participations applicables au terrain



CUa Certificat d'information

- + pas de projet particulier
- + délais d'instruction : 1 mois

CUb Certificat d'urbanisme pré-opérationnel

- + informer sur la faisabilité d'un projet sur le terrain
- + état des réseaux existants ou futurs
- + faisabilité d'un projet sur le terrain visé
- délais d'instruction : 2 mois

Déclaration préalable : DP / Permis de construire : PC / Permis d'aménager : PA (articles L. 421-1 et suivants du code de l'urbanisme)

Déclaration préalable

Hors zone urbaine d'un PLU : travaux entre 5 et 20 m² En zone urbaine d'un PLU: travaux entre 5 et 40 m²

Autres : voir code de l'urbanisme CERFA 13702*02 - 13703*02 - 13404*02 Délai d'instruction: 1 mois

Permis de construire

Hors zone urbaine d'un PLU : travaux à partir de 20 m² et jusqu'à 40 m² sous condition

En zone urbaine d'un PLU: travaux à partir de 40 m²

Autres: voir code de l'urbanisme CERFA 13406*03 - 13409*03

Délai d'instruction : 2 mois (maison individuelle/annexe) et 3 mois (autres cas)

Permis d'aménager

Opération de lotissements Autres : voir code de l'urbanisme CERFA 13409*03 Délai d'instruction: 3 mois

N'hésitez pas à contacter la Mairie pour tout renseignement complémentaire









LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Valant Programme Local de l'Habitat

Le PLUiH avance et reprend son rythme de croisière après quelques mois d'arrêt liés au contexte sanitaire du Covid-19 et aux élections municipales. Après la première phase de travail de diagnostic qui s'est close en janvier 2019, les élus ont pu valider le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 14 janvier 2020 et entamer depuis le mois de septembre 2020 dernier la phase réglementaire.



1. Du diagnostic au PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la communauté de communes pour les années à venir, en articulation avec les documents de planification d'échelle supérieure et notamment le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Montargois en Gâtinais.

Amorcée au début de l'année 2019, cette phase d'écriture du projet communautaire a permis aux élus de débattre et de s'accorder sur les perspectives de développement du territoire à horizon 2032. Ces grandes orientations ont été présentées et débattues en Conseil Communautaire le 14 janvier 2020, après avoir été présentées à la grande majorité des conseils municipaux.

Renforcer l'attractivité économique et résidentielle, structurer le développement urbain en pensant aux différents modes de déplacements, revitaliser les cœurs de village, préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles, améliorer notre cadre de vie... sont autant d'enjeux qui se posent aujourd'hui au territoire et auxquels les élus souhaitent répondre!





2. L'engagement de la phase « réglementaire »

La traduction du PADD à travers des documents réglementaires nécessite environ 8 mois de travail. Cette phase d'études s'articulera autour de plusieurs points forts :

- Des ateliers de travail en concertation avec les élus
- Des phases de concertation avec les habitants : atelier participatif et réunions publiques sur les 3 pôles de notre Communauté de Communes.

L'objectif final étant d'établir une réglementation claire et pédagogique à destination des élus et des habitants, mais également d'aboutir à un document cohérent et adapté à l'échelle supra communale tout en prenant en compte les spécificités locales.

Planning prévisionnel

- Juin 2021 : Arrêt du projet de PLUiH en Conseil Communautaire après avis des communes.
- Juillet-Décembre 2021 : Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et divers organismes institutionnels tels que la CDPENAF - Enquête publique
- 1er trimestre 2022: Approbation du PLUiH en Conseil Communautaire

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PLUIH: www.comcomccfg.fr rubrique « le Territoire » ou 02.38.90.14.00





Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf-sur-Loire a été créé en 1976 et, en 2019, regroupait 84962 habitants répartis au sein de 3 Communautés de Communes, comprenant elles-mêmes 64 Communes. Ces 3 Communautés de Communes ont transféré la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SICTOM. Depuis 1994, la compétence Traitement a été transférée au SYCTOM de Gien-Châteauneuf-sur-Loire qui assure la gestion de l'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy (usine d'incinération).

Le SICTOM met à disposition les principaux services suivants auprès des usagers :

La collecte des ordures ménagères

En porte à porte une fois par semaine et par apport volontaire dans les 91 colonnes enterrées réparties sur le territoire. Ces déchets sont ensuite traités à Arrabloy.

Les déchèteries

Par apport volontaire dans les 10 déchèteries qui sont actuellement installées sur le territoire.

Le tri sélectif

Par apport volontaire dans 800 conteneurs de tri répartis sur 210 points de collecte pour le verre, les journaux et magazines, et pour les emballages.

Le recyclage

Les déchets collectés dans les déchèteries et les différentes colonnes font l'objet de tri, de transferts, de stockage et de recyclage dans les différentes et nombreuses filières concernées.

La prévention et la réduction des déchets

Par le compostage individuel ou collectif, des prestations de broyage verts à domicile, par des prêts d'objets réutilisables aux communes et associations.

Le SICTOM propose au jeune public âgé de 6 à 15 ans des animations dans les établissements scolaires et accueils de loisirs.

Depuis le 1er janvier 2017, la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), basée sur le foncier, a été remplacée par la redevance incitative, basée sur le volume des déchets et le nombre de levées. Les services du SICTOM, toujours à caractère obligatoire, sont restés les mêmes. Cette redevance finance l'ensemble des services du SICTOM

de la Région de Châteauneuf-sur-Loire

effectués en régie (direct) ou via des marchés de prestations auprès d'entreprises privées.

Les 64 communes sont représentées par les 3 Communautés de Communes auxquelles elles appartiennent :

- Communauté de Communes Canaux et Forêts du Gâtinais, 24 délégués
- Communauté de Communes des Loges, 20 délégués
- Communauté de Communes du Val de Sully, 20 délégués Le 17 septembre 2020, les délégués des 3 communautés de Communes se sont réunis et ont désigné les nouveaux dirigeants du SICTOM :

Président : M. Philippe Kutzner (Lorris)

1^{er} Vice-Président : M. Renaud Colin (Châteauneuf-sur-Loire)

2ème Vice-Président : M. Christian Baudin (Vannes-sur-Cosson)

3^{ème} Vice-Président : M. Lawrence Jourdan (Mézières -en-Gâtinais)

4ème Vice-Présidente: Mme Christiane Florès (Coudroy)
Un grand nombre d'outils de communication ont été mis en place vis-à-vis des usagers, tels que:

- Site internet : https://www.sictom-chateauneuf.fr/ et la possibilité de créer un compte personnel en ligne qui permet à l'usager de consulter l'historique et le nombre de levées du bac d'ordures ménagères ou de dépôt en apport volontaire, ainsi que de consulter ses dernières factures.
- Newsletter : lettre d'information électronique gratuite et disponible par inscription en ligne.
- Page Facebook
- Journal du SICTOM : journal d'information distribué gratuitement dans les boites à lettres
- Rapports d'activités qui peuvent être consultés à la Maire de Noyers ou sur le site internet du SICTOM
- Guide du SICTOM qui s'adresse aux usagers et regroupe des informations pratiques sur les déchetteries. Il est distribué aux nouveaux arrivants sur le territoire et est disponible sur le site internet du SICTOM.

Adresse : ZI St Barthélémy BP 97 45110 Chateauneuf-sur-Loire

Téléphone: 02 38 59 50 25

Mail: sictom@sictom-chateauneuf.fr

Centrale Nucléaire de Dampierre-en-Burly



Installée sur 180 hectares en rive droite de la Loire, la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly est située en région Centre, dans le département du Loiret, à environ 60 km au sud-est d'Orléans et à environ 10 km à l'ouest de Gien. Le site de Dampierre comporte 4 unités de production de 900 mégawatts chacune.

Depuis 2005, le périmètre Plan Particulier d'Intervention (PPI) était de 10 km autour des CNPE. En mars 2018, une instruction interministérielle, relative aux modalités de mise en œuvre des campagnes de distribution d'iode dans les périmètres PPI, a fait évoluer ce périmètre qui passe d'un rayon de 10 à 20 km. Noyers se situe dans ce périmètre.

La commune de Noyers est représentée à la Commission Locale d'Information (CLI) par Mesdames Martine Cordier et Christiane Denizard.



Environnement

Notre belle commune de Noyers nous permet de vivre dans un environnement naturel et agréable. Il appartient donc à chacun de contribuer à la préservation de ce cadre de vie pour le bien être de nos générations futures.

Malgré la particularité de cette année 2020, nous avons le plaisir de vous annoncer que le jury départemental du comité de fleurissement vient d'attribuer à notre commune le panneau « **Cœur de village fleuri** » du Loiret.

Cette attribution vient reconnaître et récompenser les efforts consentis par la municipalité, nos agents,

les jardiniers et les habitants de notre commune en matière de fleurissement.

Nous pouvons donc nous féliciter les uns et les autres pour l'ensemble de ces actions qui contribuent à l'attrait touristique de notre région et à notre qualité de vie.

A travers nos actions, sachez que le département du Loiret est également honoré par cette récompense.

A nous maintenant de poursuivre nos efforts pour permettre à chacun de vivre dans ce magnifique village rural de Noyers...



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE





Le Loiret a construit son identité autour d'un patrimoine culturel et naturel, offrant un cadre de vie de qualité, au cœur de ses villes et de ses villages. L'embellissement de ses territoires est un gage d'attractivité. C'est pourquoi, les acteurs territoriaux et les habitants œuvrent à la mise en valeur du patrimoine bâti par le végétal, à la préservation des espaces naturels sensibles et veillent à l'échange des bonnes pratiques. Objectif : faire du Loiret un territoire fleuri, attractif et durable.

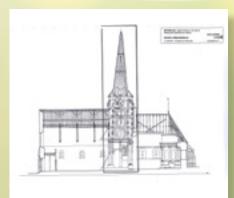




Travaux



- La traversée du Chemin de l'Écluse a été réalisée au mois de septembre pour un coût de travaux de 17 840 €/HT subventionné à hauteur de 5 116 €/HT par la DETR (Dotation d'équipements des territoires ruraux).
- Un visiophone a été installé à la mairie.



Projets

- Mise en conformité de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite PMR à la mairie,
- Reprise d'un ouvrant et des volets du logement communal, (ancien presbytère) loué par la mairie,
- Signalétique sur un chemin pour les engins agricoles,
- Signalétique sur 2 zones de défense incendie,
- Défense incendie,
- 1ère tranche travaux église concernant les couvertures et charpentes du clocher et de la travée de nef correspondante.

Voirie

Par l'intermédiaire de ce bulletin, nous souhaitons vous apporter des précisions concernant la voirie de notre commune.

La commune de Noyers possède une longueur de voiries communales d'environ 32 km et 5 km de chemins ruraux.

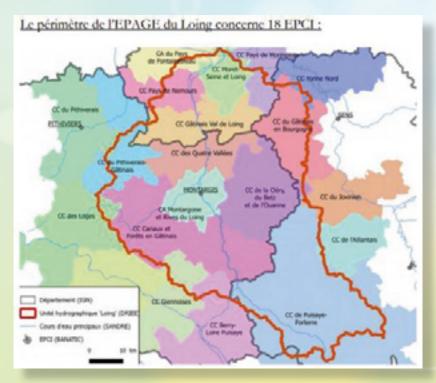
Depuis le 1er janvier 2019, la communauté de communes gère les 28 km de routes communales goudronnées. Les 4 km de routes communales calcaires sont eux à la charge de la commune.

Pour l'année 2020, la communauté de communes a réalisé les travaux de voirie suivants :

- Enrobé Route de la Mairie sur 500 m en direction de Chailly
- Enrobé route de la Marrière au niveau des cognées
- Curage des fossés de la route de Rougemont

Dans ce cadre, nous tenons à rappeler à chaque propriétaire de terrain que l'entretien des entrées charretières est à sa charge : il incombe donc à chaque riverain de permettre les écoulements d'eau dans les fossés en amont et en aval de ses entrées.

EPAGE



Opérationnel depuis le 1er janvier 2019, le syndicat EPAGE du bassin du Loing regroupe 269 communes du Loiret, de l'Yonne et de la Seine et Marne, pour une population de 276 000 habitants, soit 18 EPCI (39 délégués) sur 3 régions (Centre val de Loire, lle de France, Bourgogne Franche Comté). La commune de Noyers est intégrée dans le comité de bassin de la Bezonde, un des 14 comités de bassin (CB).

Géographie du bassin :

La Bezonde, affluent rive gauche du Loing, prend sa source en forêt d'Orléans sur la commune de Boiscommun à la « Fontaine Fischer ». Sa confluence avec le Loing est interceptée par le canal d'Orléans à Sainte Catherine sur la commune de Pannes. La Bezonde est un cours d'eau non domanial, classé en 2ème catégorie piscicole et s'étend sur un linéaire d'environ 30 km en traversant les communes de Boiscommun, Nesploy, Quiers sur Bezonde, Ouzouer sous Bellegarde, Ladon, Villemoutiers, Saint Maurice sur Fessard et Pannes.

Ravalement - Terrassement - Carrelage Esolation - Couverture - Charpente Bâtiment Neuf & Rénovation

O6 23 04 19 96
02 18 12 13 74

La Bezonde et ses affluents prennent naissance en forêt d'Orléans puis traversent des zones agricoles où sont cultivés diverses céréales ainsi que des oléo protéagineux.

Le bassin versant est alimenté sur son tiers amont par les eaux de ruissellements de la Forêt ainsi que par la nappe de Beauce sur sa partie aval. Les principaux affluents de la Bezonde sont Le Huillard et la Motte-Bucy (rive droite), La Poterie et le Pontet (rive droite), Le Limetin et le Dandelot (rive droite). 3 affluents traversent notre commune du sud au nord, Le Pontet, La Poterie, ruisseaux situés à l'ouest et le Limetin faisant office de limite administrative Sud de notre commune.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations et bien d'autres sur le site www.epageloing.fr

Nota : Les cours d'eau non domaniaux du domaine privé sont les cours d'eau qui ne sont pas classés comme appartenant au domaine public. Les propriétaires riverains, propriétaires de la moitié du lit, doivent en assurer l'entretien régulier.





Association Patrimoine Noyers (APN)



Cette année 2020, comme pour beaucoup d'entre nous, restera comme une année très particulière, en raison des contraintes sanitaires liées à la Covid-19. Nous avons finalement dû annuler toutes les manifestations que nous avions programmées et nous avons été très gênés pour faire avancer les travaux de restauration qui étaient prévus sur l'église.

Malgré tout, la remise aux normes de l'installation électrique de l'église, a pu être faite à la fin du mois de février par l'entreprise Perret. Tout le câblage a été remplacé de manière invisible, de nouvelles lampes ont été installées dans la nef et le chœur, ainsi que les dispositifs obligatoires de sécurité tels que des blocs de secours et d'ambiance. Ces travaux, d'un montant de 5500 € ont été financés par la Commune à hauteur de 3500 € et par APN pour 2000 €. L'équipe des bénévoles a pu aussi restaurer la tribune et le confessionnal (nettoyage, traitement, protections, renforcements) et démonter la chaire en accord avec le Conservateur des Monuments historiques du Loiret. Lors de l'accalmie durant l'été il a été possible de remplacer la petite porte d'entrée par une nouvelle fabriquée à l'identique. Nous espérons reprendre nos travaux, au plus tôt, en particulier la restauration de la chaire et de la grande porte. D'autant que nous devons terminer l'ensemble avant le début des travaux sur l'édifice que la Commune débutera, en principe, courant 2021.

Récemment, le grand tableau de la Crucifixion du Christ, est venu s'ajouter à la liste des objets de valeur déjà inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques, pour protection, par la Préfecture. Pour mémoire les objets qui étaient inscrits à ce jour sont : les 2 autels retables avec leurs toiles, les 2 cloches et le tableau du Reniement de St Pierre. Concernant le Chemin de Croix, il faudra nous armer de patience, car nous devons attendre qu'une enquête détermine

s'il existe d'autres exemplaires de ces peintures qui ont été qualifiées de remarquables.

Juste après notre assemblée générale, en mars dernier, est survenue la Covid et très rapidement nos adhérents ont eu, à juste titre, d'autres préoccupations, cela a eu un impact sur les renouvellements des adhésions, néanmoins nous avons eu l'heureuse surprise d'obtenir, pour la 2ème année consécutive, une subvention du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) au titre du fonctionnement et des projets innovants. Il nous a été alloué la somme de 2000 €. Par ailleurs, à la fin de nos travaux nous pourrons toucher le solde de la 1ère souscription et le montant de la 2ème souscription, lancées auprès de la Fondation du Patrimoine. Le montant escompté est de 2500 €.

Pour l'année 2021, nous espérons organiser des portes ouvertes à l'église au printemps et un concert en fin d'année.

Pour tous renseignements, veuillez contacter :

Mail: apn45260@gmail.fr

- · M. Marceaux 06 81 96 89 91
- · Mme Dreyer 06 58 30 78 71

Le Président, Richard Marceaux



Le Club de l'Amitié

Comme les années précédentes, l'assemblée générale a donné le départ des activités de l'année 2020. Fidèle aux AG précédentes, celle-ci fut suivie de la traditionnelle galette des rois. A l'occasion de cette AG, il a été procédé après le départ du bureau de Nicole Drezet et de Serge Tinseau à un renouvellement du Conseil d'Administration. Jacqueline Feron, seule nouvelle candidate a été élue pour intégrer le C A.

L'élection du bureau a donné lieu aux fonctions suivantes :

Président : Guy Mézard
Vice présidente : Martine Cousin
Trésorière : Michèle Martel
Secrétaire : Sylviane Caille

Membres:

Bernard Bourrassin, Michel Deleury, Jacqueline Feron, Claudine Leret, Honoré Rivière, Martine Sarazin Le nouveau CA compte 10 membres.



Lors de cette Assemblée Générale, nous avons eu le plaisir d'enregistrer 58 adhérents. La suite de l'année 2020 ne s'est pas déroulée comme prévu. En effet, un invité surprise : le COVID-19 est venu perturber le bon déroulement des activités. Toutefois nous avons pu organiser la choucroute le 25 février (58 personnes) et le concours de belote le 21 février (96 personnes). A l'issue de ces 2 activités de février, le gouvernement



le club a interrompu ses activités. Dans un souci de protection des personnes, les activités n'ont pas repris.

Le bureau s'est réuni le 13 octobre 2020 afin de statuer sur une éventuelle reprise des activités. A l'unanimité, il a été décidé de ne pas reprendre les activités jusqu'à ce qu'il soit constaté une situation sanitaire plus saine. Lors de cette réunion, il a été également décidé que les adhérents de 2020 seront reconduits en 2021 sans paiement de cotisations. Seules les personnes nouvelles adhérentes seront soumises à cotisation. Souhaitons enfin que ce virus nous laisse tranquille, alors je vous dis à bientôt et vous souhaite dans ce contexte particulièrement difficile, une bonne année.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter au 02 35 96 38 26.

Le Président : Guy Mézard







UNC

L'Union Nationale des Anciens Combattants de Noyers a tenu son Assemblée Générale en janvier 2020 et a fêté la traditionnelle galette des rois à la fin de la réunion.



ASIL

Les nouveaux statuts de l'Association Syndicale du quartier de La Borde sont consultables sur le site internet de la Commune en rubrique « ASSOCIATIONS ».

Par ailleurs le bureau de l'ASL La Borde, suite à plusieurs incidents autour de notre étang, tient à rappeler les règles élémentaires afférentes à celui-ci :

- L'étang ne peut-être utilisé que par les résidents du lotissement de La Borde et par leurs accompagnants;
- Le bivouac et/ou le camping y sont strictement interdits ;
- La réalisation d'un feu y est strictement interdite ;
- Les chiens doivent être tenus en laisse ;
- Il est strictement interdit d'y jeter des objets ;

Et dernier point important le droit de pêche est subordonné à la détention d'une carte de pêche en cours de validité.

Le Président : Yvon Béchu

LEGIFRANCE - Article L436-1:

Toute personne qui se livre à l'exercice de la pêche doit justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique, d'une association agréée de pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public ou d'une association agréée de pêcheurs professionnels, avoir versé sa cotisation statutaire et s'être acquittée de la redevance visée à l'article L. 213-10-12. Etc..







La Noiserie

Depuis le mois de juin 2020, afin d'animer la vie de la commune, une nouvelle équipe a pris le relais du Comité des Fêtes de Noyers : « La Nucerienne » qui pour l'occasion a été renommé : « La Noiseraie ».

Président : Marc PELLETIER
Secrétaire : Valérie MORLET
Trésorière : Charlène MORLET

Nous comptons à ce jour une dizaine de membres dont quelques anciens que je remercie de poursuivre dans ce comité et de nous faire partager leur expérience.

Malgré la période actuelle de restriction et de confinement liés à la COVID19, nous avons commencé à travailler sur différents projets variés pour l'année 2021 dans l'espoir de pouvoir les mener à bien.

Nous espérons vous voir nombreux et en bonne santé lors de ces manifestations futures.

Un protocole est en cours de validation avec la Mairie. J'en profite pour remercier la municipalité pour le soutien qu'elle nous apporte dans notre démarche.



Vous souhaitez faire vivre votre village?
Vous êtes motivé(e)s
Rejoignez le Comité des Fêtes de Noyers
Toutes vos idées, votre aide
et votre bonne humeur seront les bienvenus.
Pour tous renseignements,
vous pouvez nous contacter:
Marc Pelletier au 06 23 27 44 01
Valérie Morlet au 06 08 86 07 77
Ou par mail: comitedesfetesnoyers@gmail.com



Cyclo Club Noyers

Cyclo Club Noyers
45260
FFCT 08199

L'année 2020 restera marquée par « la Covid19 » avec ses confinements , couvre -feux , respect de la distanciation etc... Toutes les manifestations ont été annulées les unes après les autres. Fin juillet , quatre cyclos de notre club sont allés en voyage itinérant dans les Vosges . Nous vous donnons rendez-vous pour notre randonnée (Route & Marche) le 19 Septembre 2021.

La Présidente : Stéphanie Barnault



Loisirs et Tourisme

Des curiosités tout autour de chez nous

La Région, le Département, la Communauté de Communes font beaucoup pour attirer les touristes mais il n'est pas nécessaire de venir de loin pour apprécier ce qui se trouve à notre porte et ce ne sont pas les centres d'intérêt qui manquent.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur le site de l'office de Tourisme de la Communauté de Communes à l'adresse : 1 Rue des Halles - 45260 Lorris - Tél : **02 38 94 81 42**

Mail: ot.lorris@comcomcfg.fr - Site: https://www.tourisme-gatinais-sud.com

Horaires et jours d'ouverture :

D'octobre à avril : du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. De mai à septembre : du lundi au samedi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Fermé dimanches et jours fériés.

Quelques suggestions

Label Valette

Un parc et un château consacrés au Street Art. Route de Montargis 45290 Pressigny les Pins. Renseignements : https://billetterie.labelvalettefest.com/



L'Arboretum des barres

Avec plus de 2600 espèces majestueuses, rares ou insolites, l'Arboretum National des Barres offre, dans un écrin de nature de 35 hectares (dont 25 Ha ouverts au public), l'une des plus riches collections botaniques européennes d'arbres et arbustes issus des 5 continents.

45290 Nogent sur Vernisson Renseignements: 02.38.92.31.11 arboretum.desbarres@comcomcfg.fr



Les Tanneries à Amilly

Centre d'Art contemporain. Au milieu d'un parc, cette ancienne usine propose plusieurs expositions par an ainsi que des ateliers de découverte des pratiques artistiques. Au fil des expositions, vous y découvrirez toute la dynamique des artistes d'aujourd'hui.

Les Tanneries 234 rue des Ponts 45200 AMILLY Renseignements : 02 38 85 28 50 - www.lestanneries.fr



Arboretum des Grandes Bruyères

Situé au cœur de la forêt d'Orléans, c'est un parc dédié à la biodiversité du monde entier avec près de 7000 arbres réunis sur 14 hectares. Ce conservatoire botanique paysager compte 7 collections classées.

Chemin de la Grande Bruyère 45450 Ingrannes Renseignements : Tél. 02 38 57 28 24 https://www.arboretumdesgrandesbruyeres.fr/



Fêtes et Manifestations 2020

Commémoration 18 Juin



Le Conseil Municipal a commémoré le 80ème anniversaire de l'appel du Général de Gaulle, sans public pour cause de Covid-19. Les Conseillers Municipaux ainsi que Christian Bachellier représentant l'UNC, se sont réunis autour du Monument aux Morts à 18h00. Mme le Maire, Marie-Annick Marceaux, après un message d'introduction a invité Angélique Beaudoin (1ère adjointe), à lire le texte de l'appel du Général de Gaulle. Mme le Maire a déposé une gerbe après avoir lu le message de Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées. Après avoir observé une minute de silence, l'assemblée a entonné l'Hymne National.

Commémoration 11 Novembre



Le 11 Novembre 2020, seule devant le Monument aux Morts j'ai pensé à tous ceux qui d'habitude sont présents à chaque commémoration. En raison de la situation sanitaire et des mesures de confinement, et, comme demandé par les autorités gouvernementales, la cérémonie s'est déroulée, sans les représentants de l'UNC, toujours présents lors de chaque cérémonie, sans les élus et sans public. Monsieur le Préfet a invité les Maires à tenir cette cérémonie dans un format extrêmement restreint et à ne pas convier les associations d'anciens combattants. En effet, eu égard à leur âge, les anciens combattants constituent une population qu'il convient de protéger. Un adjoint et quelques élus auraient pu m'accompagner, mais m'étant trouvée début novembre en présence d'une personne atteinte par le coronavirus, j'ai pris la décision de ne faire courir de risque à personne, c'est seule que j'ai rendu hommage à ceux qui ont donné leur vie pour la France.

Marie-Annick Marceaux





Adresses et numéros utiles

POLICE		17
POMPIERS		18 ou 112
SAMU		15
SAMU POUR LES MALENTENDANTS	La code	114
CENTRE DE SECOURS CENTRE ANTIPOISONS ANGERS	Lorris	02 38 92 44 45
SOS MAINS 24H/24		02 41 48 21 21 08 20 00 06 60
NOTE OF THE PROPERTY OF THE PR		08 20 00 06 60
SERVICES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX CABINETS INFIRMIERES D.E.		
Charlotte BILLAULT, Caroline VERDUGO	21 rue de la Noue, Lorris	02 38 94 88 79
Brigitte BAYARD, Agnès PISSEAU, Céline FLOT, Laure-Isabelle FICK	12, place du Martroi, Lorris	02 38 92 46 11
CABINETS MASSEURS-KINESITHÉRAPEUTES		
Mme et M. DEJONGHE, Mme Sophie LARTIGOT	37, rte de la Forêt, Lorris	02 38 92 46 65
Cabinet Paramédical Lorris	37, rte de la Forêt, Lorris	02 38 92 46 65
DENTISTES		
Dr Daniéla FERREIRA-ROSAO	23, place du Martroi, Lorris	02 38 94 83 19
Dr Paulo CASTRO	23, place du Martroi, Lorris	02 38 94 83 19
Dr Rui MARQUES-SILVA	23, place du Martroi, Lorris	02 38 94 83 19
Garde des dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 14h à 17h		02 38 81 01 09
MEDECINS	31 ma de la Neva Larris	02 20 02 40 40
Dr LALLEMAND Dr MARTIN	21, rue de la Noue, Lorris 21, rue de la Noue, Lorris	02 38 92 40 10 02 38 92 40 10
PHARMACIE	21, rue de la Noue, Lorris	02 36 92 40 10
Pharmacie de Lorris	11, place du Martroi, Lorris	02 38 87 31 78
PEDICURES-PODOLOGUES	22, proce de moretor, contra	02 30 07 32 70
Thibault OVAGUIMIAN	12, place du Matroi, Lorris	02 38 92 38 63
Alexandre STEIN	21, rue de la Noue, Lorris	02 38 93 34 70
OSTEOPATHE		
Xavier LEMANE	12, place du Matroi, Lorris	06 51 42 58 17
SAGE-FEMME	CONTROL CONTRO	
Mme Laeticia KASSI	21, rue de la Noue, Lorris	06 60 52 26 25
SOPHROLOGUE		
Sarah BADER		07 68 38 24 86
VETERINAIRE	4 man day Changle Mark Lands	03 30 03 40 06
Clinique Vétérinaire Saint-Michel (SELARL)	1, rue du Chemin Vert, Lorris	02 38 92 40 06
ENSEIGNEMENT ET PETITE ENFANCE		
Collège Guillaume de Lorris	rue Saint-Lazare, Lorris	02 38 92 41 69
Ecole Elémentaire Marc O'Neill Ecole Maternelle Marc O'Neill	B.P. 12, Lorris	02 38 92 40 89
Garderie périscolaire	rue Antoine de St Exupéry, Lorris rue Antoine de St Exupéry, Lorris	02 38 94 28 63 02 38 94 28 66
Crèche et Halte-garderie	1, rue de l'Abzoue, Lorris	02 38 94 83 54
JUGE DES CONCILIATIONS	1,100 00 1702000, 20113	02 30 34 03 34
Service Civil du Greffe de Montargis	84, rue du Général Leclerc, 45200	02 38 85 24 42
REFUGE SPA	o-i, rue du deneral teclerc, 43200	02 30 03 24 42
Association Gestion Refuge Animaux de Chilleurs-aux-bois	84, rue du Général Leclerc, 45170	02 38 32 98 11
	o4, rue du General Lecierc, 451/0	02 30 32 30 11
SERVICES CARS - REMI CENTRE VAL DE LOIRE		08 00 00 45 00
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES	3, place Coligny, Châtillon-Coligny	02 38 92 52 27
(Permanence le jeudi tous les 15 jours de 9h à 11h30 au Centre Médico-Social, 7		02 30 32 32 27
EDF Dépannage ERDF	ite de la rolley collisj	09 72 67 50 45
ENGIE Dépannage (N° vert)		08 00 47 33 33
GAZ Dépannage		08 10 33 30 45
GENDARMERIE NATIONALE	38, Fg de Sully, Lorris	02 38 94 07 25
LA POSTE	Rte de la ForêtLorris	3631
SICTOM	Châteauneuf-sur-Loire	02 38 59 50 25
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE D'OUSSOY		02 38 96 23 19
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE D'OUSSOY, Dépannage		06 03 32 60 21
VEOLIA Eau		09 69 32 35 29
SERVICE D'AIDE À DOMICILE		
ADAPA	7, rte de la Forêt, Lorris	02 38 94 83 49
SOLIDARITE EMPLOI GATINAIS - SEG 45	7, rte de la Forêt, Lorris	02 38 94 84 57

REMERCIEMENTS

La Municipalité remercie les commerçants dont les cartes de visite sont reproduites dans ce bulletin, ils ont ainsi contribué à son financement.





Les boîtes à livres ont été fermées du fait du contexte sanitaire. Elles seront remises en fonction dès que la situation le permettra. Nous vous demandons, en attendant, de ne déposer aucun livre près de ces boîtes à livres.





Les agents administratifs à droite :

Mme Claudette POIRON
Mme Sévrine AUBRY

Les agents techniques

à gauche:

M. Christophe VANI
M. Arnault JOSSIN
Mme Dominique MORLET



Dates à retenir en 2021 (sous réserves)

Mardi 12 janvier	Assemblée Générale	Club de l'Amitié	
Un mardi sur 2 après-midi	Jeux	Club de l'Amitié	
Vendredi 15 janvier	Assemblée Générale	UNC	
Samedi 6 février	Thé dansant	La Noiseraie	
Vendredi 19 février	Belote	Club de l'Amitié	
Mardi 23 février	Choucroute	Club de l'Amitié	
Vendredi 12 mars	Assemblée Générale	APN	
Dimanche 4 avril	Chasse aux œufs	Commune	
Dimanche 11 avril	Vide-grenier	La Noiseraie	
Samedi 8 mai	Commémoration	on Commune	
Mardi 18 mai	Repas de printemps	Club de l'Amitié	
Vendredi 18 juin	Commémoration	Commune	
Au printemps	Portes ouvertes à l'Eglise	APN	
Mardi 13 juillet	Fête Nationale	Commune	
Septembre	Repas des aînés	Commune	
Samedi 18 septembre	Assemblée Générale	Cyclo Club Noyers	
18-19 septembre	Randonnée	Cyclo Club Noyers / La Noiseraie	
Mardi 21 septembre	Repas d'automne	Club de l'Amitié	
Samedi 9 octobre	Concert	La Noiseraie	
Vendredi 22 octobre	Belote Club de l'Amitié		
En Automne	Concert à l'Eglise	APN	
Jeudi 11 novembre	Commémoration	Commune	
Dimanche 21 novembre	Loto	La Noiseraie	
Samedi 11 décembre	Noël des enfants	Commune / La Noiseraie	
Mardi 14 décembre	Repas de Noël	Club de l'Amitié	
Mardi 11 janvier 2022	Assemblée générale	Club de l'Amitié	